



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E77976

VALABLE JUSQU'AU 19/02/2026

ÉDITÉ LE

18/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 22/11/2007

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 05/07/2023
250 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHERBOURG 2007B00248

Siret : 501 217 053 00047

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 3077920

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 0000007162022804

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 0000007162022804

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2024

Raison sociale : 2BPRO

Sigle : 2BPRO

465 RUE DE LA TOURELLE
TOURLAVILLE
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

Téléphone : 02 33 22 37 80

Fax : 02 33 44 35 85

Portable : 06 75 45 24 16

Site Internet :

E-mail : contact@2bpro50.fr

Responsabilité légale :

BUCCI FRANCIS, DANIEL, JEAN-PIERRE GÉRANT

Effectif moyen : 21

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	14/12/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	14/12/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	16/01/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	13/11/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	24/06/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	16/01/2025
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.